

Vous changez d'adresse au sein de la Commune d'Ecublens

La personne qui change d'adresse au sein de la Commune d'Ecublens (établissement ou séjour), doit annoncer dans les **huit jours** son changement et indiquer la nouvelle adresse en présentant un bail à loyer ou une attestation du logeur accompagnée du bail à loyer ou un acte d'achat/vente.

Les personnes majeures sont tenues de le faire personnellement; un conjoint ou un partenaire enregistré peut toutefois faire l'annonce pour l'autre conjoint ou partenaire.

Les déclarations de changement d'adresse concernant les mineurs et les personnes sous curatelle incombent à leur représentant légal ou, s'ils séjournent dans un établissement, à la direction de l'établissement.

L'annonce par la gérance ne dispense pas le locataire de l'obligation de déclarer son changement d'adresse.

Démarche

Pour effectuer l'annonce du changement d'adresse, l'habitant peut :

- Enregistrer le changement d'adresse via [eDéménagement](#).
- Se présenter au guichet, muni d'une pièce d'identité, du bail à loyer ou d'une attestation du logeur accompagnée du bail à loyer ou d'un acte d'achat/vente.
- Enregistrer le changement d'adresse via le guichet virtuel (voir lien ci-dessous).
- Adresser une correspondance mentionnant l'identité de toutes les personnes changeant d'adresse et indiquer la date effective du changement, ainsi que la nouvelle adresse complète avec copie d'une pièce d'identité et copie du bail à loyer ou d'une attestation du logeur accompagnée du bail à loyer ou d'un acte d'achat/vente.
- Compléter le  [formulaire d'arrivée](#) avec exactitude, pour chaque personne concernée par le changement d'adresse et l'envoyer par e-mail avec copie d'une pièce d'identité et copie du bail à loyer ou d'une attestation du logeur accompagnée du bail à loyer ou d'un acte d'achat/vente

Pour les habitants ayant une autorisation d'établissement (permis C) ou de séjour (permis L ou B), un émolument de Fr. 30.- par adulte et de Fr. 20.- par enfant est à régler. Il peut être réglé à nos guichets ou, sur demande, une facture pourra être établie.

[Guichet virtuel](#)